

## **Alliancefcc-Cachen Republique Democratique Du Congo** *Cohabitation stérile et hypocrite*

Par Seth Wabenga Shukuru<sup>1</sup>

### **Résumé**

Cette réflexion met un accent soutenu sur la nature de l'alliance entre deux forces politiques en RDC à l'issue de récentes élections du 30 décembre 2018, ces dernières sont diamétralement opposées mais par surprise ont abouti à une union en vue de dégager un gouvernement de cohabitation politique. Il s'agit du Front commun pour le Congo et du Cap pour le changement. Ces deux camps partenaires, aux rapports de forces asymétriques, dans leur lutte pour l'ascendance et le contrôle effectif des institutions de la République naquit une crise sans précédent qui fera l'objet d'étude dans les lignes qui suivent. Il se dégage, une sorte de cohabitation stérile et hypocrite mettant en mal la survie de ce mariage entre le FCC et le CACH que nous proposons d'analyser ses contours.

En fin d'analyse, de réforme constitutionnelle qui devrait donner la chance à la stabilité gouvernementale et/ou diminue grandement les risques de cohabitation même si elle ne les élimine pas totalement. Le retour de la cohabitation demeure cependant inévitable à moins d'une modification en profondeur du régime, modification qui paraît improbable compte tenu du peu d'intérêt suscité par une telle réforme au sein de la population, des réformes électorales avant d'entamer les choix des dirigeants de la CENI et du développement, en insistant sur le fait qu'il nous faut obligatoirement des véritables élections en 2023

Mots clés : Alliance politique, coalition, cohabitation stérile et hypocrite,

### **Abstract**

This reflection places a sustained emphasis on the nature of the alliance between two political forces in the DRC at the end of the recent elections of December 30, 2018, the latter are diametrically opposed but by surprise resulted in a union in order to free a government of political cohabitation. These are the Common Front for Congo and Cape Town for Change. These two partner camps, with asymmetric power relations, in their struggle for ascendancy and effective control of the institutions of the Republic, an unprecedented crisis was born which will be the subject of study in the following lines. It emerges, a kind of sterile and hypocritical cohabitation jeopardizing the survival of this marriage between the FCC and the CACH that we propose to analyze its contours.

At the end of the analysis, a constitutional reform which should give the chance for government stability and / or greatly reduce the risks of cohabitation even if it does not eliminate them completely. The return of cohabitation remains inevitable, however, unless there is an in-depth modification of the regime, a modification which seems improbable given the little interest aroused by such a reform among the population, electoral reforms before starting the choices. leaders of the CENI and development, insisting on the fact that we must have real elections in 2023

**Keywords:** *Political alliance, coalition, sterile and hypocritical cohabitation,*  
**Introduction**

<sup>1</sup>SETH WABENGA SHUKURU, Assistant au Département de science politique de l'Université de Goma(UNIGOM), en République Démocratique du Congo.

**L**e dernier scrutin a été une preuve que les élites dirigeantes au pouvoir depuis 2001, ont été contraintes de toutes part de prendre le risque de soumettre leur pouvoir à la concurrence électorale ouverte après trois reports successifs (2016, 2017 et 23 décembre 2018). Bien plus, ce triple scrutin a constitué un fait historique rarissime au regard de l'option levée par le président Joseph Kabila, de libérer pacifiquement le fauteuil présidentiel au profit de son successeur de l'opposition.<sup>2</sup>

Le scrutin électoral du 30 Décembre 2018 a donné lieu à une configuration historiquement exceptionnelle en RD Congo : l'alliance entre le Front Commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila et le Cap pour le Changement (CACH) de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui se traduit par un rapport de forces asymétriques entre les deux Présidents. Joseph KABILA KABANGE, Chef de file de la Coalition majoritaire au Parlement. Ainsi, le FCC a une marge de manœuvre nécessaire que son allié du CACH où chaque acteur politique de deux camps teste l'autre sous le regard du Peuple Congolais.

Dans un premier moment, cette étude se propose de faire un décryptage du bras de fer FCC-CACH et /ou les revers de la médaille (les contradictions et les points communs sur la cohabitation) qui ont poussé le Chef de l'Etat à mettre fin à cette cohabitation inédite en RD Congo. S'ouvre par une brève présentation de l'alliance entre FCC-CACH : Mariage contre nature surtout celle des élections du 30 Décembre. Ensuite, elle va décrire la fameuse cohabitation et enfin la stérilité et/ou l'inertie politique FCC-CACH : Déconstruction de l'alliance.

Mots clés : cohabitation, alliance, président, premier ministre et majorité parlementaire.

### I. Alliance FCC-CACH : Mariage contre nature

La théorie des coalitions initiée par William Riker (1962) s'attache en terme de probabilité à rendre compte des formes d'alliances qui se nouent au Parlement pour former le gouvernement. La notion de « coalition minimale » est celle où tous les membres non nécessaires pour atteindre la majorité absolue sont exclus. Dès lors, le retrait d'un élément de la coalition minimale victorieuse la transforme en coalition perdante. L'autre notion, c'est celle de « coalition minimale victorieuse avantageuse » soulignant l'idée que les partis les plus forts ont intérêt, pour assurer leur hégémonie sur la majorité, à s'allier aux plus faibles. Cette deuxième notion contrairement à la première, reste cependant trop floue pour être utilisable. Surtout la dimension comptable et rationnelle de cette analyse néglige la dimension idéologique des alliances. Comment expliquer ainsi que des coalitions aboutissent à des gouvernements de minorité ou, au contraire, que des partis disposant d'une majorité absolue s'allient avec d'autres partis dont ils n'ont pas strictement besoin d'un point de vue comptable. La coalition gagnante la moins hétérogène sur le plan idéologique sera préférée à toute autre coalition gagnante sur le plan arithmétique. Cette variable, la plus prédictive, souligne en creux que les alliances « contre nature », même majoritaires, sont difficiles à gérer sur le plan parlementaire et gouvernemental et aussi devant les électeurs. L'Italie dans les années quatre-vingt (avec l'alliance de la ligue du Nord de Forza Italia de S. Berlusconi et du MSI héritier du fascisme italien) l'a démontré.<sup>3</sup>

<sup>2</sup> AHADI SENGE MILEMBA. P., « Marché électoral en RD Congo : Entre vote raisonné et vote vulgaire ou sauvage », in Congo-Afrique, n°(532), Février 2019, pp.123-136.

<sup>3</sup> CHAGNOLLAUD. D., *Cours de science politique, éléments de sociologie politique*, Dalloz 4<sup>e</sup> édition, 2002, pp.82-83.

Dans la littérature de Science politique, l'Alliance politique, désigne un accord durable conclu entre plusieurs personnes ou plusieurs organisations (exemple : syndicats, partis, Etats...) agissant au service de leurs intérêts, et supposant un engagement mutuel de chaque partenaire au service du groupe ainsi formé. Les alliances ne visent pas forcément à tisser des liens durables. Elles ne réunissent pas systématiquement des partenaires partageant les mêmes valeurs. Elles visent à mettre en commun des ressources pour aboutir à des objectifs communs (Ex : la victoire électorale...). Ainsi, une alliance est une coalition d'acteurs fondée sur l'intérêt. Elle ne rapproche pas forcément les alliés. En revanche, elle unifie souvent ses ennemis. Si la durée des alliances est variable dans le temps, on préfère généralement le terme « coalition » pour évoquer les alliances mises en place pour un temps limité (ex : le temps d'une campagne électorale ou d'un vote, le temps d'une intervention militaire<sup>4</sup>).

On distingue deux sortes de coalition à savoir : la coalition électorale et la coalition de gouvernement. Pour ce qui concerne la coalition électorale, elle désigne une alliance des forces politiques établies à l'occasion d'une consultation électorale, généralement en vue de faciliter leur accession au pouvoir et de permettre ainsi la formation d'un gouvernement de coalition. La mise en place d'une coalition électorale est souvent contrainte par les modes des scrutins, qui ne permettent pas à une force politique de parvenir seule au pouvoir.

Comme l'avait évoqué Maurice Duverger dès les années 1950, le scrutin proportionnel, et dans une moindre mesure le scrutin majoritaire à deux tours, rend en effet les partis dépendants les uns des autres. La dispersion des votes se reflétant dans la distribution des sièges, aucun parti ne peut le plus souvent disposer d'une majorité parlementaire, et donc gouverner efficacement, sans l'appui d'une ou de plusieurs forces politiques. La formation d'une coalition électorale vise par conséquent à maximiser les chances d'accès au pouvoir et à compenser le risque de dispersion des suffrages en proposant une offre politique relativement homogène.

Quant à ce qui concerne le gouvernement de coalition qui est un thème de la sociologie politique, il désigne une formation gouvernementale dont la composition et les soutiens sont issus de différentes forces politiques. Les gouvernements de coalition sont fréquents dans les régimes parlementaires, en particulier lorsque le mode de scrutin proportionnel favorise la multiplication des forces politiques et oblige les partis à se coaliser pour disposer d'une majorité parlementaire<sup>5</sup>

La RD Congo constitue sans doute ici l'un des systèmes politiques où les alliances gouvernementales sont une constante en raison des modes de scrutin comme de l'émiettement des partis. Les Gouvernements de coalition sont alors le plus souvent structurés autour d'un parti dominant, qui parvient à agréger différents soutiens.

Il y a lieu de constater que depuis les élections de 2006, la vie politique en RDC est rythmée par les alliances et coalitions formées autour, soit d'une personnalité ou d'une formation politique. Après ces élections, le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD) est vainqueur de la présidentielle ainsi que de la majorité parlementaire. A ce titre il devient la principale formation de la coalition au pouvoir, la plate-forme Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP)-Parti Lumumbiste Unifié (PALU)-Union de Démocrates Mobilistes (UDEMO) formée autour de Joseph KABILA

---

<sup>4</sup> NAY.O et all., *Lexique de science politique, vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2011, pp 12-13.

<sup>5</sup> NAY.O et all., op cit, p.71.

KABANGE qui a remporté le soutien présidentiel au second tour face à Jean-Pierre BEMBA soutenu par la plate-forme Union pour la Nation qui n'avait pas simplement des finalités électorales ;elle s'est reportée au sein des institutions du pays à travers le jeu des groupes politiques ou parlementaires géniteurs des gouvernements.

Cette culture a prévalu en 2011 dans un contexte politique complètement remanié tant au niveau des acteurs que du système électoral. Les amendements de quelques articles de la constitution et particulièrement de l'article 71, stipule que le Président de la République est élu à la majorité simple, et non plus à la majorité absolue à un ou deux tours<sup>6</sup>

Depuis les élections de 2018, le FCC détient la majorité à l'Assemblée Nationale et se situe au premier rang avec 341/500(Sièges 60%) et au Sénat (premier rang avec 98/109 sièges, (80%).Lors des élections provinciales d'avril 2019, le FCC obtient également les postes de gouverneurs de 16 des 24 provinces dans lesquelles des votes ont eu lieu.Le FCC négocie avec le président nouvellement élu,Félix Tshisekedi de la plate-forme dénommée Cap pour le Changement(CACH)<sup>7</sup>,pour former un nouveau gouvernement. Ayant la majorité au Parlement, le FCC nomme également le prochain Premier Ministre.Lefait que le FCC contrôle le parlement et les gouvernements provinciaux signifie que la capacité du Président Félix Tshisekedi à gouverner est limitée. Il n'y a pas eu nomination d'un « informateur » pour former le Gouvernement. Prévu par l'article 78 de la Constitution, l'informateur peut être nommé par le Président afin d'identifier la majorité parlementaire dont doit être issu le Premier ministre. Or le FCC a fait valoir qu'il constitue la majorité parlementaire avec un grand nombre de députés et qu'en conséquence le poste de Premier ministre lui revient de droit. La formation du gouvernement est prise en otage par le FCC qui propose des noms de Premier ministre au Président de la République. Cependant, le FCC n'a pas obtenu gain de cause en ce qui concerne la nomination du Premier ministre, Félix Tshisekedi ayant refusé au moins deux fois les noms qui lui ont été soumis. Le temps que prendront les négociations postélectorales pour la formation du gouvernement est en soi un indicateur du rapport de force « les rapports de force sortis des urnes imposent une logique de coalition de gouvernement,d'autant plus qu'appartenant ou non au FCC,aucun parti ni regroupement politique n'a à lui seul la majorité absolue ».

La logique de la nomination d'un informateur devient pratiquement une formalité inévitable dans la mesure où constitutionnellement parlant,c'est à ce dernier que revient la mission d'identifier une coalition dans un délai de trente jours selon les termes de l'article 78 de la Constitution : « L'identification des personnalités qui occuperont les différents ministères, cette mission revient plutôt à un formateur(...) il est évident que dans le contexte d'une coalition, le Chef de l'Etat a les mains moins liées dans la désignation du Premier Ministre.(...) si c'est un parti membre du FCC qui devrait proposer le Premier Ministre ;le Président de la République pourrait bien profiter de ce rapprochement pour imposer le profil du premier ministrable et même celui des autres ministrables... »

---

<sup>6</sup> La constitution du 18 février 2006, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier portant révision de certains articles de la constitution de la RDC.

<sup>7</sup> What is stake for the DRC presidential election ?Brooking institution,29 August 2018(<https://brooking.edu/blog/africa-i-n-focus/2018/08/29/what-is-at-stake-for-the-drc-presidential-election/>)

La précarité de l'alliance CACH-FCC ne met donc pas la future mouvance à l'abri des dissensions venues de part et d'autre... Rappelons que « la gloutonnerie des politiciens congolais pour le positionnement et les postes révèle qu'en dépit de grandes divergences au sein des alliances formées dans le passé au sein du parlement, la tendance est généralement celle de conserver une proximité avec la majorité présidentielle... Les mois qui viennent seront révélateurs du véritable imperium dont jouira le Chef de l'Etat durant cette législature ».

Félix Tshisekedi et Joseph Kabila avaient, le 17 février 2019, échangé longuement notamment sur la nomination du futur Premier Ministre. Deux personnalités issues de la société civile et originaires de l'ex-Katanga sont au coude à coude pour occuper ce poste. Il s'agit d'Henri Yav (ministre sortant des finances) et d'Albert Yuma Mulimbi (président de la FEC). A côté de ces deux prétendants se pointe un autre katangais, Richard Muyej.<sup>8</sup>

Le 27 juillet 2019, le FCC et le CACH parviennent à un accord sur la formation d'un nouveau Gouvernement. Le nouveau cabinet de Sylvestre Ilunga comprend 65 membres, dont 42 pour les candidats du FCC, notamment, les ministères de la défense, de la justice et des finances<sup>9</sup>. Le (FCC), la coalition de 18 partis formée par Joseph Kabila, composé des forces politiques et sociales signataires de l'Accord politique global et inclusif du 31 Décembre 2016 et de l'Arrangement particulier du 27 Avril 2017, représentés au Gouvernement d'Union Nationale, à savoir, la majorité Présidentielle, Opposition signataire de l'Accord du 18 Octobre 2016 de la Cité de l'Union Africaine, Opposition « Républicains Indépendants » ; Rassemblement des Forces Politiques et Sociales acquises au changement ; Partis politiques ; Regroupement politiques ; Personnalités indépendantes et la Société civile<sup>10</sup>, en concertation avec la Coalition Cap pour le Changement « CACH » (UDPS-UNC) ont atterri à un Gouvernement de coalition.

Dans le contexte congolais, l'antagonisme politique exacerbé de certains candidats ou les rivalités ethniques ou régionales (provinciales), peuvent expliquer le recours aux alliances pour barrer la route aux velléités des uns et des autres. Mais l'hypothèse ne serait pas généralisable. On s'unit soit pour conquérir le pouvoir et l'exercer. La première alliance (électorale) suppose certainement un accord négatif contre un adversaire, la seconde, un accord positif sur le programme exige une ressemblance plus profonde (Duverger 1976).

Dans les pays en processus démocratiques où la crédibilité acceptable, l'issue du vote semble connue a priori. La stratégie adoptée par le camp au pouvoir est généralement celle du « ballottage favorable » qui a fait ses preuves presque partout en Afrique. Celle-ci consiste à créer une situation de primeur de type non réversible quelles que soient les négociations qui seront menées a posteriori ou comme en RDC la formule consacrée est celle qui consiste à dire par exemple que, les irrégularités constatées pendant les opérations de vote et de compilation ne remettent pas en cause l'ordre d'arrivées des candidats. (Biyoya Makutu 2011)

<sup>8</sup> OBOTELA RASHID. N., « République Démocratique du Congo, Elections des Gouverneurs et des Sénateurs ou le panier à crabes », in Congo-Afrique ( Mars 2019), n°533, pp.281-286.

<sup>9</sup> DRC coalition gov't to include 65 membres ([http :www.xinhuanet.com/english/2019-07/30/c\\_138270519.htm](http://www.xinhuanet.com/english/2019-07/30/c_138270519.htm)). Xinhua, 30 July 2019

<sup>10</sup> Charte constitutive du Front Commun pour le Congo « FCC », Kinshasa, 2018.

Cette réalité incongrue explique le fait que les alliances numériquement fortes, les mieux organisés et disposant des ressources suffisantes pour mener campagne sont celles qui se créent autour du « candidat-Sortant » qui est d'avance assuré de remporter le scrutin et de disposer d'une majorité confortable dans les chambres. La certitude d'obtenir un poste au gouvernement ou dans une autre structure du pays même par simple figuration, motive l'alignement du parti sur la majorité présidentielle « le pouvoir c'est dans la majorité »

Les alliances de l'opposition sont très souvent lâches et sans ressources réelles, leur capacité d'attraction est réduite et beaucoup redoutent que ce ralliement soit source d'ennuis dans la phase post-électorale. C'est la « psychose du lendemain » qui justifie les désertions dont font l'objet les alliances et coalitions de l'opposition.

Ndaywel a fait remarquer aussi le fait de la jeunesse des partis politiques qui partagent aux élections et qui rendent le processus démocratique fragile. Le PPRD premier parti de la RDC n'a pas plus de 15 ans d'existence et ne relève pas d'un héritage politique quelconque.

Au regard des faiblesses intrinsèques des partis politiques, la volonté de se maintenir au pouvoir et de se réserver les privilèges des délices du pouvoir conduit les partis dominants à capitaliser le recours aux alliances électorales et aux coalitions de gouvernement par formalités ou habitudes au mépris des préoccupations majeures du peuple.

Tout ceci porte à croire que les politiciens tant de la majorité que de l'opposition désirent plus le pouvoir que la démocratie elle-même. Les réflexes et attitudes développées dans les deux camps trahissent nettement le refus de tout conditionnement démocratique et une malveillante intention de maintenir le statu quo dans la logique de conquête du pouvoir. Du coup, le pays s'enferme dans une pseudo-démocratie. Une démocratie cosmétique, ou encore ce qui est qualifié de « démocratie sans démocratie » ou démocrature.

L'on peut de manière générale retenir des partis politiques congolais ce qui suit :

- Faiblesses intrinsèques des partis politiques congolais, faits privés qualifiés des clubs d'amis par Young (1965), structures opportunistes, sans emprises sociales, sans idéologies et créés pour négocier les positions ou le partage des pouvoirs et peu préparés à gouverner ;
- Partis souvent émiettés et dépendent des « idéologies » tribales ;
- Défaut de programme politique ;
- Non implication sur l'ensemble du territoire, tous étant basé à Kinshasa ;
- Rapports inorganisés et mal structurés avec les masses et
- Absence de démocratie au sein des partis. 11

La RDC compte un grand nombre de partis politiques dont on ne sait rien de l'idéologie ni du projet de société, ils visent tous la conquête du pouvoir. Le pays compte actuellement 477 partis politiques et près de 40 regroupements politiques. Certains appartiennent à la même idéologie politique, pourtant les uns sont dans l'opposition et les autres sont dans la majorité. Les partis politiques sont pléthores pourtant ils ne semblent pas si différents les uns des autres. Trois de quatre « grands » partis politiques

---

<sup>11</sup>BIYOYA.P et MUKENDI TSHIMANGA.R., « Alliances et coalitions des partis politiques en RDC. Causes et conséquences », in journal of African Elections, volume 13, n°1, pp.207-232,

représentant la plus grande part du paysage politique du pays, à savoir le PPRD (Majorité), l'UDPS, l'UNC et le MLC(Opposition) se réclament tous de l'idéologie social-démocratie. Le MLC quant à lui se réclame de la droite. Des partis qui gravitent plus autours des individus que des idéologies, les partis politiques congolais, se regroupent autour des personnalités et non d'idéologies. Selon la Constitution du 18 février 2006 de la RDC telle que modifiée en ce jour, à son article 6 : « Un parti politique doit servir à former la conscience nationale et a exprimé la volonté du peuple ». D'autrepart, la loi portant organisation et fonctionnement des partis politiques stipule : « la compétition entre partis doit être une confrontation entre les idées, chaquepartis ayant pour objectif le triomphe de son idéologie. »

L'histoire des partis politiques au cours des 12 dernières années en RDC atteste en effet que les débats politiques se cristallisent entre le pouvoir et l'opposition autour desquels se font et se défont des alliances. Certaines alliances sont de circonstance et éphémères. En somme les tendances politiques sont subordonnées aux affinités commandées par l'intérêt personnel plutôt que par des considérations idéologiques.<sup>12</sup>

Déboulonner la dictature et ses antivaleurs pour instaurer la démocratie et l'Etat de droit, c'est ce qui a toujours symbolisé le combat mené par l'UDPS durant 37 ans dans l'Opposition Congolaise (du point de vue de l'histoire politique de la RDC, est un parti habitué à la lutte dans l'Opposition, mais aussi son l'idéologie politique est plus penchée au Social-Démocratie « le Peuple d'abord », son slogan). Tandis que de l'autre rive de la plateforme FCC en prédominance P.P.R.D, son idéologie est voilée mais en réalité et/ou en pratique c'est le capitalisme qui est visible, car le parti politique se construit autour d'une élite financière ou intellectuelle, les habitués au pouvoir « les Caïmans ».

En réalité la rupture entre FCC-CACH n'est pas une surprise tant l'équipage semblait, dès le premier jour, improbable, il était né en Janvier 2019, dans la foulée d'une élection présidentielle où, selon la puissante Eglise catholique, ni Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo ni l'héritier de Joseph Kabila Kabange n'étaient vainqueurs d'un scrutin remporté en réalité par Martin Fayulu. Les deux coalitions CACH(pro-Tshisekedi) et FCC(pro-Kabila), s'étaient alors entendues, dans un accord resté secret, pour renverser les résultats et se partager le pouvoir. Félix Tshisekedi Tshilombo devenait Président tandis que la mouvance Kabiliste s'arrogeait une large majorité au Parlement.<sup>13</sup>

L'atmosphère politique est submergée par la partisanerie timide qui prévaut en RDC, illustre le faible degré de polarisation entre les deux principales plateformes politiques du pays, la plateforme du FCC et la coalition Cap pour le changement(CACH). Ce qui se réduit à la relation émotionnelle entre les deux présidents, les deux pôles font naître des aménagements honteux et contre-nature plutôt que des concessions idéologiques. La raison en est que dans le FCC, le P.P.R.D sait comment être au pouvoir au rythme africain mais pas comment partager le pouvoir même au sein de sa plateforme. Du côté du CACH, l'U.D.P. S sait trop bien comment combattre un régime mais pas comment gouverner, et l'UNC ne sait tout simplement pas la différence entre la chose publique et le privé. Pendant que LAMUKA ne fournit aucun effort d'articuler un contre-argument social ou économique au pacte FCC-

<sup>12</sup>[WWW.habairirdc.net](http://WWW.habairirdc.net), Quelle idéologie pour nos partis politiques en RDC ? par Junior Sikabwe, le 20 septembre 2017, consulté le 16 janvier 2021 à 14 :15.

<sup>13</sup>[www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr), RDC: Félix Tshisekedi enterre son alliance avec Joseph Kabila, par Tanguy Berthemet, mis à jour le 07/12/2020 à 18 :16, consulté le 16/01/2021 à 13 :17.

CACH14. Jépense que« FCC-CACH est un mariage contre-nature parce que vous avez d'un autre coté ceux qui prônent le peuple d'abord et de l'autre côté nous d'abord (...) je pense que le pouvoir de dissolution lui revient, s'il veut dissoudre l'Assemblée nationale, il peut le faire. C'est à lui le choix »Ce mariage contre-nature, scellé pour contourner le résultat de la présidentielle 2019, n'a pas résisté à la multiplication des frictions. L'alliance avait tout du mariage forcé et, comme toutes ces unions incertaines, elle devait rompre« la résultante logique des élections chaotiques que nous avons connues en 2018.Ces vastes fraudes nous ont conduits à un Gouvernement des adversaires obligés de travailler ensemble. A l'heure actuelle,certains analystes politiques disent, que cet accord n'a rien de bon. Deux ans après nous souhaitons que le Chef de l'Etat puisse rompre avec cet accord car il n'a aucune valeur juridique et il n'est pas au-dessus de la Constitution ».

## II. Cohabitation hypocrite

La cohabitation politique désigne une situation institutionnelle où le Président de la République n'est pas de la même couleur politique que le Parlement (et donc du Gouvernement) provoquée, sous la Vème République Française, par l'opposition politique entre la majorité parlementaire et celle qui a élu le Président au suffrage universel direct. Dans les situations de cohabitation, le présidentielisme s'efface au profit du régime parlementaire. Le Chef de l'Etat ayant perdu les moyens que lui offre d'ordinaire la subordination de la majorité parlementaire et du Gouvernement, c'est le Premier Ministre qui prend alors l'ascendant sur les institutions « Primo-Ministériisme ».Le Chef de l'Etat se replie dans sa fonction arbitrale et le Premier Ministre dirige effectivement la politique du pays. La cohabitation s'est produite à trois reprises, en 1986et en 1993 avec un Président de gauche et une majorité parlementaire(et donc gouvernement) de droite, et en 1997,à l'inverse(un Président de droite, une majorité parlementaire et un Premier ministre de gauche),par suite de la dissolution manquée provoquée par le Président Jacques Chirac.<sup>15</sup>D'une manière générale, la cohabitation se caractérise par une inversion des pouvoirs au sein de l'exécutif, inversionqui s'effectue au profit du premier ministre et au détriment du président. Conséquemment,Matignon profite de ce nouveau rapport de force pour mettre en œuvre un programme politique contraire à celui du chef de l'Etat et concurrence férocement avec l'Elysée dans le domaine des affaires étrangères et de ladéfense. Le président ne reste cependant pas inactif et,pouvant compter sur ses pouvoirs propres,il oblige le gouvernement à négocier étroitement dans les secteurs où la Constitution lui attribue des compétences.Devant cette nouvelle configuration de la pratique politique,une majorité de spécialistes pensent que la cohabitation représente une pathologie susceptible de nuire à la stabilité gouvernementale de la Vè République Française.D'autres,au contraire,voient plutôt le phénomène d'une manière positive puisque la cohabitation permettrait de réduire les pouvoirs du président et d'équilibrer les décisions gouvernementales.<sup>16</sup>La cohabitation s'est produite aussi à deux reprises, en RD Congo.

A en croire Thierry Vircoulon, la cohabitation est une configuration historiquement exceptionnelle en RDC. Il n'y a eu que deux épisodes de bipolarité du pouvoir exécutif depuis l'indépendance : Entre Patrice LUMUMBA et Joseph KASAVUBU(1960-1961) et entre MOBUTU et Etienne TSHISEKEDI

<sup>14</sup>[www.deskeco.com](http://www.deskeco.com),Briser le pacte FCC-CACH pour une éventuelle amélioration sociale et économique(tribune de Jo sekimonyo),29 juin 2020,8 :58,consulté le 16 janvier 2021 à 13 :42.

<sup>15</sup>NAY.O et all., op cit, p.73.

<sup>16</sup>FOURNIER.A., « Analyse critique de la cohabitation sous la Vè République : Bilan et Perspectives », mémoire de la maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, juillet 2007, éd.services des bibliothèques,p.11.



qui fut trois fois un éphémère Premier Ministre (1991, 1992-1993, 1997). Dans les deux cas, cela correspondait à des crises politiques graves, l'expérience a été de courte durée et s'est achevée par la fin brutale du leadership bipolaire (assassinat de LUMUMBA, révocation d'Etienne TSHISEKEDI wa MULUMBA par MOBUTU en 1991 et 1993, prise du pouvoir par Laurent-Désiré KABILA en 1997).<sup>17</sup>

Avec l'élection du 30 décembre 2018, une nouvelle dynamique apparaît dans les arènes politiques de la RDC. Tout d'abord l'élection présidentielle est remportée par Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO, candidat de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social l'UDPS en sigle. Ce parti a été créé le 15 février 1982 en plein régime du parti unique du Président MOBUTU par le groupe de treize parlementaires. Au début il est présidé par KIBASA MALIBA, mais au fil du temps Etienne TSHISEKEDI wa MULUMBA en présidera sa destinée. Après sa mort en Février 2017, son Fils Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO est désigné Président de ce Parti historique. L'UDPS s'est illustré au cours des régimes successifs en RDC comme un parti politique attaché à un idéal, une formation politique qui n'est pas facilement hantée par les esprits d'avidité du pouvoir. Ce parti a boycotté les élections de 2006, a participé à celles de 2011 et ensuite retiré ses représentants à l'Assemblée Nationale de 2011 estimant que ces élections étaient truquées.<sup>18</sup>

En 2018 on assiste à trois grandes formations politiques qui s'affrontent : le Front Commun pour le Congo (FCC), de Joseph KABILA KABANGE, Président sortant qui présente le candidat Emmanuel RAMAZANI SHADARY avec comme pourcentage de suffrage exprimé à 23,8 % de voix, le Cap pour le Changement (CACH) constitué de l'UDPS et de l'UNC autour du candidat Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO avec 34,8 % des voix selon les résultats publiés par la Commission Electorale Nationale et Indépendante (CENI). Lors de la proclamation des résultats du vote, la présidentielle est remportée par le candidat du CACH. Néanmoins, le Parlement et les Assemblées Provinciales sont remportées à 3/4 par le FCC une coalition du Président sortant Joseph KABILA KABANGE.<sup>19</sup>

En date du 27 Juillet 2019, le FCC et CACH parviennent à un Accord Politique sur la formation d'un nouveau Gouvernement.

La constitution promulguée le 18 Février 2006 telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier portant révision de certains articles de la constitution de la RDC. Mais la mise en œuvre de la plupart de ses décisions importantes nécessite l'accord ou la consultation du Parlement. Certains observateurs aiguisés comme Bob Kabamba disent que ladite constitution n'est pas adaptée au contexte actuel. C'est une constitution où tout le monde a un contre-pouvoir. Le Président collabore avec le Premier Ministre. Il y a des passerelles de collaborations constitutionnelles et obligatoires.<sup>20</sup>

Le Président de la République exerce ses prérogatives de la constitution, de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale, du respect des accords et traités

<sup>17</sup> VIRCOULON.T., « République Démocratique du Congo ; la cohabitation insolite », in Institut Français des Relations Internationales (Ifri), Notes de l'Ifri, juin 2019, p19.

<sup>18</sup> AKILI.J et WABENGA.S., « La plus-value démocratique des élections de 2018 en RD Congo : Entre une alternance composée et une cohabitation hypocrite » in ijsred-volume 6, Nov-Décembre 2020, pp. 1131-1141.

<sup>19</sup> LEON DE SAINT MOULIN., « les élections du 30 décembre 2018 en RD Congo », in Congo-Afrique, n°532 (Février 2019), pp.105-123.

<sup>20</sup> Intervention radio diffusée de Bob Kabamba dans une émission à la Radio Top Congo, en Décembre 2020.

internationaux ainsi que celles de régulateur et d'arbitre du fonctionnement normal de la République avec l'implication du Gouvernement sous le contrôle du Parlement.

Les actes réglementaires qu'il signe dans les matières relevant du Gouvernement ou sous gestion ministérielle sont couverts par le contreseing du Premier Ministre qui en endosse la responsabilité devant l'Assemblée Nationale. Bien plus, les affaires étrangères, la défense et la sécurité, autrefois domaines réservés au Chef de l'Etat, sont devenus des domaines de collaboration. Cependant, le Gouvernement, sous l'impulsion du Premier Ministre, demeure le Maître de la conduite de la politique de la Nation qu'il définit en concertation avec le Président.<sup>21</sup>

Grossomodo, ces élections du dimanche 30 Décembre 2018 ont imposé aux quatre Institutions politiques de la RD Congo une cohabitation inédite.

Ainsi, cette cohabitation s'est transformée à une sorte de la dyarchie à la congolaise et/ou une option de guerre de tranchées entre les partenaires politiques sur leurs attributions ou répartitions constitutionnelles reconnues par la loi fondamentale du pays. Il s'est manifesté par le bras de fer qui se durcit entre le Président entrant et celui sortant. Ce dernier, avec sa coalition « FCC » majoritaire au Parlement et au Gouvernement, que nous qualifions d'une situation de rapports de force asymétrique, il dispose d'une grosse marge de manœuvre importante que son partenaire du CACH. Les deux élections indirectes (les sénatoriales et l'élection des gouverneurs) qui font suite aux élections directes marquent la première véritable défaite de Félix TSHISEKEDI à la suite de la révélation de l'achat des votes pour les sénatoriales et face au mécontentement des militants de l'UDPS, il a bloqué l'installation des sénateurs, reporté l'élection des gouverneurs et lancé une enquête pour corruption. Cefaisant, il a donné l'impression de vouloir éviter un Sénat ultra – dominé par le FCC.

L'élection des gouverneurs est aussi une nouvelle démonstration de force du FCC. Alors que les élections et des seconds tours restaient à organiser dans plusieurs provinces (Nord-Kivu, Mai-Ndombe, Sankuru, Sud-Ubangi, etc.), le FCC a remporté au début d'avril 17 Gouvernorats sur 26. Dès le premier tour, la plate-forme du Président (Cap pour le Changement, « CACH ») n'a obtenu au premier tour qu'un seul Gouvernorat, celui de la Province du Kasai-Oriental. Les Gouvernorats stratégiques notamment, de la Capitale Kinshasa, et du Kongo Central reviennent au FCC alors que l'élection directe de leurs Assemblées Provinciales avait été remportée par l'Opposition.<sup>22</sup> Depuis les élections de l'ère coloniale 1957, le détournement des élections à des fins narcissiques domine progressivement la gouvernance électorale congolaise.

Les ordonnances présidentielles nommant de nouveaux mandataires à la GECAMINES et à la SNCC portant le contreseing du Premier Ministre TSHIBALA. Avant de remettre sa démission au Président de la République, le 20 Mai 2019, ces actes furent révélateurs de la volonté de son partenaire, au FCC de Joseph Kabila Kabange, ces ordonnances ne passent pas. Elles ont bloqué les dernières négociations pour la répartition des postes ministériels au sein du Gouvernement du Premier Ministre ILUNGA ILUNKAMBA un autre problème, le choix de Gabriel KYUNGU WA KUMWANZA pour diriger le Conseil de l'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC). Il n'est ni membre de la coalition présidentielle (CACH), ni celle du FCC mais plutôt de L'Ensemble pour le

---

<sup>21</sup> Exposé des motifs de la constitution du 18 Février 2006, modifié par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°11/002 du 20 janvier portant révision de certains articles de la constitution de la RDC.

<sup>22</sup> VIRCOULON.T., « République Démocratique du Congo ; la cohabitation insolite », in Institut Français des Relations Internationales (Ifri), Notes de l'Ifri, juin 2019. pp1-19.

changement et donc proche de Moïse KATUMBI qui prône une « Opposition Républicaine » face à Monsieur Félix TSHISEKEDI. Ce dernier voulait affirmer son autorité et se laver ainsi du qualificatif du « Roi sans royaume » et /ou « Marionnette » qu'une certaine opinion lui imputait à tort.

C'est ainsi qu'il avait signé les deux ordonnances dans lesquelles il a fait une mise en place dans ces entreprises publiques.

Lors de négociations pour la formation du Gouvernement de cohabitation qui regroupe des partisans du Président de la République et son prédécesseur, un bras de fer s'est manifesté et d'autres ministres devant occupés les postes régaliens. Le Gouvernement pléthorique issu de la coalition entre les deux forces politiques avait été annoncé le 26 Août, après huit mois des tractations entre les deux présidents, notamment Félix TSHISEKEDI et Joseph KABILA qui avait quitté le pouvoir en gardant une confortable majorité au Parlement.

Les désaccords entre le FCC-CACH sur les trois propositions de lois Minaku-Sakata ont alimentés des vives tensions dans la sphère politique. Il s'observe que ces propositions des lois étaient inopportunes et n'apportent rien de nouveau à la magistrature si ce n'est que « museler le pouvoir judiciaire et/ou Caporaliser la justice » en plaçant le ministère public sous la bannière du ministère de la justice en violation du principe de la séparation des pouvoirs.

Un autre cas qui a révélé d'une cohabitation difficile est celui de la démission du Ministre de la Justice M. TUNDA YA KASENDE, arrêté par la Police Nationale Congolaise (PNC) à son domicile et conduit au Parquet où il a été entendu pendant quelques heures avant d'être relâché. La veille en Conseil des ministres, le Président lui avait sévèrement reproché d'avoir transmis à l'Assemblée Nationale l'avis du Gouvernement sur trois propositions de loi très controversées, sans qu'il ne soit autorisé par la hiérarchie « initiative personnelle »

Toujours, un air de bras de fer FCC-CACH, pour affirmer son autorité et quitté dans ce qualificatif du « Roi sans royaume », le Président de la République a signé une série d'ordonnances ce Vendredi, 17 Juillet 2020, consacrant de nouvelles mises en places au sein des Forces Armées de la RDC (FARDC). En réaction à ces nominations, le PPRD parti de l'ancien Président Joseph KABILA KABANGE, regrette que le Premier Ministre n'ait contresigné les ordonnances du Chef de l'Etat et espère que ces dernières ont été conçues sur base des sentiments.

Un autre blocage est la nomination des trois juges de la cour constitutionnelle, leur prestation de serment fait polémique au sein de la cohabitation au pouvoir en RD Congo. Le bras de fer se poursuit entre d'un côté ; les Présidents des deux chambres du Parlement, et de l'autre côté, le Président de la République autour de la prestation de serment des juges récemment nommés à la Cour constitutionnelle. Le FCC pourtant associé au CACH a décidé de boycotter la cérémonie prévue au palais du peuple. Les deux alliés de la cohabitation au pouvoir sont, encore une fois, en désaccord.

Le FCC reproche au Chef de l'Etat, une violation de la constitution dans la procédure de désignation des trois juges : KALUME YASENGO Alphonsine, KALUBA DIBWA Dieudonné et KAMULELE BABIBANGA.

A la vue de plusieurs analystes, cette querelle politique, c'est un bras de fer pour le contrôle des Institutions qui se joue dans la perspective de la présidentielle de 2023.

### **III. Stérilité politique : Déconstruction de l'Alliance**

La stérilité désigne selon les traductions (qui ne produit rien de lui-même, qui manque d'invention). Cela est démontré par les diverses sorties et/ ou réactions médiatiques des acteurs politiques des deux camps alliés de Gouvernement de cohabitation institué au lendemain de

l'alternance politique intervenue en Janvier 2019. Dans ce contexte, nous constatons une politique d'accusation mutuelle et d'irresponsabilité politique. Ainsi chacun essaie de rogner progressivement l'espace de pouvoir de l'autre camp et tente de bloquer ses initiatives, la cohabitation devient une négociation permanente et une longue série des batailles juridico-constitutionnelle sur les limites du pouvoir présidentiel et législatif. Ces luttes interinstitutionnelles bloquent les réformes nécessaires pour faire avancer le pays et améliorer les conditions de vie de la population. La cohabitation se traduit par la stérilité et/ou l'inertie gouvernementale. Au point de vue de plusieurs observateurs avertis, les attentes des congolaises et congolais qui avaient voté pour la rupture avec le régime KABILA sont à la hauteur des fortes frustrations populaires dans un pays les plus pauvres du monde, où le Gouvernement s'est désengagé des services sociaux de base depuis plusieurs décennies et qui connaît la seconde plus grande crise de nutrition. Loin de s'améliorer ces dernières années, il s'est révélé l'ampleur des maux qui frappent la population congolaise : l'insécurité à l'Est du Pays plus précisément au Nord-Kivu (Territoire de Beni, Butembo et en ITURI), pauvreté massive, déficit d'accès aux soins, la politique de la gratuité de l'éducation de base mal maîtrisée (revendications des fonctionnaires et agents de l'Etat de services publics avec un salaire misérable etc.).

Entre le FCC-CACH, les relations entre l'actuel Président et son prédécesseur, ne sont plus au beau fixe. Plus rien ne marche, une situation qui semble être à la base d'une crise politique en RDC, et impacte le fonctionnement harmonieux des institutions du pays.

Le rapport de forces survenu en RDC depuis un bout de temps fait réfléchir. Tout commence par l'absence remarquée à la prestation de trois juges de la Cour constitutionnelle dont le FCC n'a pas reconnu la légalité et a boycotté leur investiture. Ce qui a poussé le Chef de l'Etat à s'adresser à la Nation, en annonçant des consultations pour une « Union Sacrée de la Nation ». Celui-ci estimait que son partenaire dans la coalition, à savoir l'ex-Président de la République, Joseph KABILA KABANGE et son Front Commun pour le Congo (FCC) bloquait ses actions en faveur du Peuple. Dimanche 06 Décembre, le Président Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO annonce dans un autre discours à la Nation mettre fin à la coalition avec son partenaire.

Un jour après, soit le 07 Décembre, le FCC sort un Communiqué dans lequel il demande aux ministres du Cap pour le Changement (CACH), regroupement politique du Président Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO, de quitter le Gouvernement, « le FCC ne sentant pas nullement concerné par les annonces inconstitutionnelles du Chef de l'Etat, les rejette en bloc. Il assure son ferme soutien au Premier Ministre et à son Gouvernement ainsi qu'aux bureaux de deux chambres du Parlement » .<sup>23</sup>

Le Président de la République, est revenu ce lundi 14 Décembre dans son discours sur l'état de la Nation, tenu devant le Congrès, sur les raisons qui l'ont poussé à rompre la coalition FCC-CACH par les extraits ci-après :

« J'avais annoncé que l'an 2020 sera l'année de l'Action. Ma détermination était renforcée par l'expérience réussie de l'alternance malgré les efforts que j'ai déployés. Les sacrifices consentis et les humiliations que j'ai tolérées cela n'a pas suffi à faire fonctionner cette coalition. Tous les problèmes rencontrés m'ont poussé à rompre avec la coalition FCC-CACH. J'annonce ainsi, la formation

---

<sup>23</sup> Déclaration politique de Front Commun pour le Congo (FCC) du 07 Décembre 2020.

prochaine d'un nouveau Gouvernement qui travaillera en harmonie avec ma vision. La coalition FCC-CACH était devenue paralysante où la nécessité de nommer un informateur, de former un Gouvernement d'Union Nationale ». a-t-ildit.<sup>24</sup>

A vrai dire, à l'heure actuelle en RD Congo, nous assistons à une politique d'accusation mutuelle et d'irresponsabilité politique entre les deux partenaires politiques. « On arrive à la présidence de la République parce qu'on se dit capables d'améliorer les choses et/ou le quotidien de la population, pas justifier son incapacité par les maux trouvés. Sinon pourquoi chercher à accéder aux pouvoirs ? ». Le Chef de l'Etat ne s'est pas remis en cause, il a largement rejeté la faute sur ses alliés sans voir réellement la part de responsabilité de sa propre coalition du Cap pour le Changement qu'il n'a jamais incarné. Le Chef de l'Etat a certes manqué de se positionner au centre et de pointer du doigt, y compris à son propre parti l'UDPS. Il est de notoriété publique que l'échec du programme de 100 jours trouvera sûrement des recettes à LIMETE ou à WALUNGU. Mais l'appelle à la formation d'une « Union Sacrée », sans être une ritournelle, pourrait aboutir à une vraie conversation entre les forces politiques et sociales du pays, bien au-delà d'une coalition qui n'a jamais eu de légitimité qu'elle prétendait.

On peut ainsi dire d'ores et déjà que des consultations sont sorties les axes stratégiques pouvant, audement, constituer le programme d'action du Gouvernement à venir. Mais aussi avec une analyse prospective, il y a lieu de dire que le projet de société est déjà élaboré en vue des échéances électorales de 2023.

Après la destitution de la Présidente Jeanine Mabunda et l'installation du nouveau Bureau d'âges au sein de l'Assemblée nationale. Comme Salomon Idi Kalonda Della dit : « la destitution du bureau Mabunda marque la fin de l'emprise du FCC sur la RDC » et Léon Mubikayi quant à lui : « la destitution du bureau Mabunda est la retombée du discours magistral du Chef de l'Etat ». <sup>25</sup>

L'actualité politique de la RD Congo reste essentiellement dominée par la formation d'une nouvelle coalition majoritaire à l'Assemblée nationale. Au-delà de toute la polémique ambiante, Félix Tshisekedi se montre plus déterminé à aller jusqu'au bout de sa logique. Sur pied de l'article 78 de la Constitution, il a confié depuis le 31 Décembre dernier, une mission d'information à Modeste Bahati, pour justement identifier la nouvelle coalition devant aboutir à la formation d'un nouveau Gouvernement. Depuis, la nouvelle dynamique estampillée Union Sacrée de la Nation, ressemble à ce fameux enclos où est attachée une chèvre en chaleur et qui attire tous les boucs du quartier. Encore dans la phase de gestation, l'Union Sacrée a suscité une telle effervescence qu'il ne se passe plus un seul jour sans que l'on n'enregistre de nouveaux adhérents. Et, dans cette hystérie collective où la plupart des acteurs jouent leur survie politique contre leurs « convictions idéologiques », plus rien n'étonne de voir certains fidèles de l'ancien Président Joseph Kabila rejoindre le Camp adverse. Cependant, au-delà de l'engouement autour de l'Union Sacrée de la Nation, le FCC, ne s'avoue pas encore vaincu. Bien au contraire. Il hausse le ton et considère l'initiative de l'actuel Chef de l'Etat enquête de nouvelle majorité parlementaire en pleine législature, comme un renversement du régime constitutionnel issu des élections du 30 Décembre 2018. Par ailleurs, la cellule de communication du FCC, dans un communiqué qui circule depuis peu sur la toile, qualifie d'inconstitutionnelle la

<sup>24</sup> Discours du Chef de l'Etat diffusé à la RTNC/Kinshasa, le 6 Décembre 2020 à 17 :00.

<sup>25</sup> Intervention Radio diffusée de Salomon Idi Kalonda Della et Léon Mubikayi dans une émission à la Radio Ouragan fm.cd, 12/12/2020, Consulté le 18/01/2021 à 12 :46.

désignation d'un informateur par le Président Felix Tshisekedi, aux fins d'identifier la nouvelle coalition majoritaire à la Chambre basse.<sup>26</sup> Cependant, la Cour constitutionnelle a rendu Vendredi 15 janvier un arrêt qui autorise aux députés nationaux de faire des déclarations d'appartenir à de nouveaux regroupements politiques, donc à une nouvelle coalition de la majorité parlementaire.

Le CACH ne dispose pas de la majorité parlementaire, tandis que le FCC appelle à des élections générales anticipées. Mais la situation présente des risques pour la RDC dont la sécurité reste fragile, surtout dans sa partie orientale, où opèrent plus d'une centaine de groupes armés. Le spectre de l'année 1960-1965, plusieurs observateurs estiment que les dirigeants replongent le pays dans un climat qui fait penser à des années où MOBUTU a pris le pouvoir (révocation de Joseph KASAVUBU et Emery - Patrice LUMUMBA, assassinat, rébellions et coup d'Etat). Une recherche de la majorité parlementaire qui avait alors mal tourné entre le Président Joseph KASAVUBU et son Premier Ministre c'est ce que redoute bon nombre des analystes internationaux et nationaux.

S'ouvre alors une période d'incertitude dans le pays si la représentante du Secrétaire Général des Nations-Unies en RDC, Leila Zerougui s'inquiète de cette situation, des Congolais le sont encore plus. L'histoire nous dira davantage.

## **Conclusion**

La cohabitation hypocrite à la congolaise commence comme un marathon délicat et asymétrique entre le nouveau locataire du Palais de la Nation et l'ex-président pour la mise en place d'une structure institutionnelle focalisée. L'enjeu est de s'entendre ou non pour se partager les divers ministères étatiques, nommer des personnalités de compromis au gouvernement et dans l'Administration Publique et autres Institutions politiques et autoriser le retour au bercail des excommuniés à la Res Publica Congolaise.

La fin de l'Alliance avec Joseph KABILA KABANGE l'ex-Président de la République n'étant pas une fin en soi. Même la dissolution du Parlement, encore moins la formation d'un Gouvernement. En convoquant des nouvelles discussions dans le but de dégager une nouvelle majorité, le Président Congolais sait certes que celle-ci ne saurait se faire sans le FCC de Joseph KABILA KABANGE. Mais partir sur des nouvelles bases est une chose cruciale, alors que le pays sombre. Notre avenir passe par des discussions. A l'image de celle de Sun City, un dialogue franc, sérieux et fondateur, mais sans interférences extérieures. Un débat où tous, en âme et conscience, chacun en connaissant ses forces et ses faiblesses, décide de tout mettre sur table et discuter. Loin de partage des postes, cette quête qu'entame le Fils d'Etienne TSHISEKEDI, qui est plus que jamais le Rassembleur de la classe politique, devrait régler les questions vitales de sécurité, de paix, de réforme constitutionnelle qui devrait donner la chance à la stabilité gouvernementale et/ou diminuer grandement les risques de

---

<sup>26</sup> La Cellule de communication de la Kabylie diffusée sur la toile, 12 Janvier 2021.

cohabitation même si elle ne les élimine pas totalement. Le retour de la cohabitation demeure cependant inévitable à moins d'une modification en profondeur du régime, modification qui paraît improbable compte tenu du peu d'intérêt suscité par une telle réforme au sein de la population, des réformes électorales avant d'entamer les choix des dirigeants de la CENI et du développement, en insistant sur le fait qu'il nous faut obligatoirement des véritables élections en 2023.

Quant au FCC, la grande coalition devrait savoir qu'elle est la seule à croire qu'il est logique de perdre aussi franchement une présidentielle et remporter une telle majorité aux législatives ce titre, devant l'absence de légitimité de sa victoire supposée aux législatives, mettre de l'eau dans cette liqueur sablée depuis l'arrivée de Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO au pouvoir ne serait qu'une décision sage. Sortir des postures et arrêter de rêver à une impunité interminable. Parler, se parler, éviter l'abordage. C'est ce qui a toujours marché en République Démocratique du Congo. Puisque nul ne peut ni diriger seul, ni vaincre tout. Qu'advient-il de ce gouvernement de l'union sacrée?

## **Notes bibliographiques**

### **Ouvrages et Articles de revues savantes**

1. Antoine-Xavier FOURNIER, « Analyse critique de la cohabitation sous la V<sup>e</sup> République : Bilan et Perspectives », mémoire de la maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, juillet 2007, éd. services des bibliothèques,
2. Dominique CHAGNOLLAUD., Cours de science politique, éléments de sociologie politique, Dalloz 4<sup>e</sup> édition, 2002 ;
3. Jacques AKILI et Seth WABENGA, « La plus-value démocratique des élections de 2018 en RDCongo : Entre une alternance composée et une cohabitation hypocrite », in jsred-volume 6, Nov-Décembre 2020 ;
4. LEON DE SAINT MOULIN, « les élections du 30 décembre 2018 en RDCongo », in Congo-Afrique, n°532(Février 2019) ;
5. Olivier NAY., Lexique de science politique, vie institutions politiques, Paris, Dalloz, 2011 ;
6. Noël OBOTELA RASHID « République Démocratique du Congo, Elections des Gouverneurs et des Sénateurs ou le panier à crabes », in Congo-Afrique (Mars 2019), n°533 ;
7. Phidias AHADI SENGE MILEMBA, « Marché électoral en RD Congo : Entre vote raisonné et vote vulgaire ou sauvage », in Congo-Afrique, n°(532), Février 2019 ;
8. Philippe BIYOYA et Rossy MUKENDI TSHIMANGA : « Alliances et coalitions des partis politiques en RDC. Causes et conséquences », in journal of African Elections, volume 13, n°1 ;
9. Thierry VIRCOULON., « République Démocratique du Congo ; la cohabitation insolite », in Institut Français des Relations Internationales (Ifri), Notes de l'Ifri, juin 2019.

## **Textes légal**

1. Constitution du 18 Février 2006, modifié par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°11/002 du 20 janvier portant révision de certains articles de la constitution de la RDC.

#### **Articles de journaux, webographie et autres sources**

2. DRC coalition gov't to include 65 membres([http :www.xinhuanet.com/english/2019-07/30/c138270519.htm](http://www.xinhuanet.com/english/2019-07/30/c138270519.htm)).Xinhua,30 July 2019 ;
3. <https://www.radioikapi.net/2021/01/16/actualite/politique/nouvelle-majorite-parlementaire-en-rdc-la-cour-constitutionnelle>, consulté le 18/01/2021 à 12 :18 ;
4. What is stake for the DRC presidential election ?Brooking institution,29 August 2018(<https://brooking.edu/blog/africa-i-n-focus/2018/08/29/what-is-at-stake-for-the-drc-presidential-election/>) ;
5. [www.deskeco.com](http://www.deskeco.com),[Briser](http://www.deskeco.com) le pacte FCC-CACH pour une éventuelle amélioration sociale et économique(tribune de Jo sekimonyo),29 juin 2020,8 :58,consulté le 16 janvier 2021 à 13 :42 ;
6. [www.deskeco.com](http://www.deskeco.com),[Briser](http://www.deskeco.com) le pacte FCC-CACH pour une éventuelle amélioration sociale et économique(tribune) ;
7. [WWW.habarirdc.net](http://WWW.habarirdc.net) ,Quelle idéologie pour nos partis politiques en RDC ?par Junior Sikabwe,le 20 septembre 2017,consulté le 16 janvier 2021 à 14 :15 ;
8. [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr),[RDC:Félix](http://www.lefigaro.fr) Tshisekedi enterre son alliance avec Joseph Kabila,par Tanguy Berthemet,mis à jour le 07/12/2020 à 18 :16,consulté le 16/01/2021 à 13 :17 ;
9. [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr),[RDC:Félix](http://www.lefigaro.fr) Tshisekedi enterre son alliance avec Joseph Kabila,par Tanguy Berthemet,mis a jour le 07/12/2020 à 18 :16,consulté le 16/01/2021 à 13 :17 ;
10. Charte constitutive du Front Commun pour le Congo « FCC », Kinshasa,2018 ;
11. Intervention Radio diffusée de Salomon Idi Kalonda Della et Léon Mubikayi dans une émission à la Radio Ouragan fm.cd,12/12/2020, Consulté le 18/01/2021 à 12 :46 ;
12. La Cellule de communication de la Kabilie diffusée sur la toile,12 Janvier 2021. Intervention radio diffusée de Bob Kabamba dans une émission à la Radio Top Congo, en Décembre 2020 ;
13. Déclaration politique de Front Commun pour le Congo (FCC) du 07 Décembre 2020 ;
14. Discours du Chef de l'Etat diffusé à la RTNC/Kinshasa, le 6 Décembre 2020 à 17 :00.